

# Hebdo Canada



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 5  
(Hebdomadaire)

le 1er février 1978

Politique fédérale d'aide aux minorités . . . . .	1
L'ancien maire de Québec dans le Cabinet Trudeau . . . . .	3
Accord nucléaire entre le Canada et la Communauté européenne . . . . .	3
Nomination d'une présidente au Conseil économique du Canada . . . . .	3
Une vaste étude du milieu marin précède les opérations de forage . . . . .	4
Nouvelles nominations à l'Ordre du Canada . . . . .	5
Le musée McCord célèbre le centenaire du parc du Mont-Royal . . . . .	6
Identification des lieux propres au stockage des déchets radioactifs . . . . .	6
Programme de bourses d'études dans les disciplines du logement . . . . .	6
La chronique des arts . . . . .	7
Nouvelles brèves . . . . .	8

## Politique fédérale d'aide aux minorités

*Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a fait connaître récemment la seconde phase de la politique fédérale d'aide aux minorités francophones et anglophones. Cette seconde phase donnera une plus grande réalité aux principes de l'égalité linguistique énoncés par le gouvernement fédéral en 1969.*

*Dans l'affermissement de sa politique d'aide aux minorités, le gouvernement établira incessamment un mécanisme permanent d'accueil, accentuera la concertation avec les organismes concernés par le bien-être des minorités et accordera des sommes accrues pour le développement socioculturel de ces minorités.*

*M. Roberts a souligné que le gouvernement insistait de plus en plus pour que les citoyens se sentent libres de vivre et de s'épanouir dans la langue officielle de leur choix.*

*Il a indiqué que les gouvernements et les citoyens devraient s'efforcer d'assurer l'égalité du français et de l'anglais devant les parlements et les tribunaux, ainsi que dans les systèmes d'éducation, les services publics, les services de radio et de télévision d'État.*

*Nos lecteurs trouveront ci-après des passages de la déclaration de M. Roberts:*

...L'an dernier, tel que je l'ai rappelé dans le document intitulé *Un choix national*, le gouvernement a insisté pour que les principes qu'il fait respecter à l'intérieur même de ses cadres soient graduellement acceptés par tous les Canadiens et par leurs gouvernements provinciaux.

Ces principes fondamentaux incitent, directement ou indirectement, les gouvernements fédéral et provinciaux à prendre les moyens nécessaires en vue de garantir le maintien et l'épanouissement du patrimoine linguistique et culturel des deux communautés, enrichi par la diversité culturelle des autres communautés de souches différentes.

L'action du gouvernement fédéral, entreprise depuis 1969 dans le but de veiller à l'épanouissement des groupes minoritaires de langue officielle, dans le domaine de l'éducation et de l'action sociocultu-

relle plus particulièrement, traduit clairement l'esprit de ces principes, le double objectif étant de les aider à s'identifier davantage en conservant leur langue et leur culture et d'encourager les majorités à comprendre les aspirations des minorités.

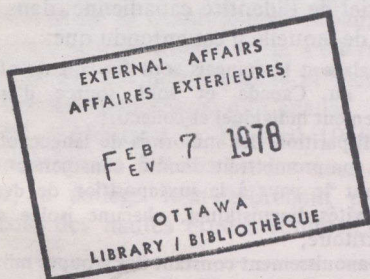
## Mesures prises

...Au cours de la dernière année, j'ai doublé le budget accordé aux minorités de langue officielle et j'ai entamé de nouvelles négociations avec les gouvernements provinciaux pour permettre une meilleure utilisation des fonds transférés aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde officielle et de la langue de la minorité. Enfin, malgré les restrictions budgétaires, nous avons porté de \$30 à \$75 millions le budget du programme des groupes minoritaires de langue officielle pour les cinq prochaines années.

Depuis lors, les efforts du gouvernement fédéral se sont accrus et ont permis notamment aux minorités d'affirmer leur identité avec plus de fermeté. La preuve en est que les députés, tout comme les associations provinciales, les associations nationales et la Fédération des francophones hors Québec ont soulevé à main-

A la suite d'un vote récent, le Conseil provincial de la Fédération des professeurs d'écoles secondaires de l'Ontario appuie le droit de tous les élèves de l'Ontario à recevoir leur enseignement en français ou en anglais.

La Fédération représente environ 37 000 professeurs d'écoles secondaires de l'Ontario.



Né le 1er février 1882, Louis S. Saint-Laurent fut premier ministre du Canada de 1948 à 1957. Sous son leadership, le Canada prit une part de plus en plus importante dans les affaires mondiales et M. Saint-Laurent fut notamment l'un des principaux architectes de l'OTAN. Il est mort en 1973.